



Ecole Notre-Dame
 6 rue des Bonnes Gens
 67082 Strasbourg Cedex
 Tél. 03.88.23.87.87
 Site : www.notredame67.com

**PHOTO
 Obligatoire**

Agrafée

DEMANDE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2021 / 2022

Classe demandée

Régime : 1/2 pensionnaire
 Externe

► Du CP au CM2
Section Maîtrisienne oui non
(sous réserve d'avis favorable)

L'élève

NOM _____ PRENOM _____
 DATE DE NAISSANCE _____ Garçon Fille
 LIEU _____ DEPARTEMENT _____ NATIONALITE _____

Les parents

Mr Mme NOM _____ PRENOM _____
 LIEN DE PARENTE AVEC L'ELEVE Père Mère Autre
 Adresse _____
 Code Postal _____ Commune _____
 Adresse mail : _____ @ _____
 Tél. domicile _____ Tél portable _____
 Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
 Profession : _____
 Nom et adresse de l'employeur : _____
 Tél. professionnel : _____



Mr Mme NOM _____ PRENOM _____
 LIEN DE PARENTE AVEC L'ELEVE Père Mère Autre
 Adresse _____
 Code Postal _____ Commune _____
 Adresse mail : _____ @ _____
 Tél. domicile _____ Tél portable _____
 Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
 Profession : _____
 Nom et adresse de l'employeur : _____
 Tél. professionnel : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

ETABLISSEMENTS FREQUENTES LES ANNEES PRECEDENTES

Année	Classe	Nom, adresse et téléphone de l'Ecole (de la crèche ou du jardin d'enfants le cas échéant)
2020 - 2021		
2019 - 2020		
2018 - 2019		
2017 - 2018		
2016 - 2017		
2015 - 2016		
2014 - 2015		

- Religion
- Paroisse ou lieu de culte (*Nom et adresse*)
-

A compléter si l'enfant est de religion catholique :

↳ Est-il baptisé ? Oui Non

Date et lieu du baptême :

Frères et soeurs

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Né(e) le</i>	<i>Situation scolaire ou professionnelle</i> <i>(le cas échéant, établissement scolaire fréquenté en 2020-2021)</i>

Une autre demande d'inscription à Notre-Dame a-t-elle été déposée pour l'un de ces enfants ?

Non Oui Pour quelle(s) classe(s) ?

En cas d'acceptation de l'inscription, la famille s'engage à respecter le Projet Educatif, le Règlement Intérieur de l'Etablissement et la Convention financière.

Date et Signature du père / mère / tuteur*

Date et Signature du père / mère / tuteur*

N.B. : La signature des deux parents est obligatoire.

***Entourez la bonne dénomination**

► suite page 4

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Vous avez retiré à l'Ecole Notre Dame ou téléchargé un dossier de **demande** d'inscription.

Merci de déposer ou d'envoyer à l'école Notre-Dame ce dossier complété et signé, dans les meilleurs délais.

- Le dossier sera examiné par le Chef d'Etablissement de l'Ecole.
- Le secrétariat de l'école vous contactera pour fixer un rendez-vous (avec l'enfant).
- Suite à cet entretien une réponse écrite, favorable ou non, vous sera donnée.
- En cas d'acceptation, le complément du dossier vous sera envoyé.
Vous devrez nous le retourner dans les 15 jours, suivant cet envoi, accompagné du versement d'un acompte tenant lieu de confirmation.
- Les dossiers incomplets ne pourront ni être étudiés, ni donner lieu à un entretien.
- Le dépôt d'un dossier de demande d'inscription ne signifie pas que celle-ci soit acceptée.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche de motivation**
- Copie complète du livret de famille, parents et enfants**
- En cas de séparation du couple, il convient de préciser les droits de chacun des parents envers l'enfant (garde et prise en charge à l'école). En cas de divorce, une copie du jugement est demandée.**
- Copie des évaluations ou du livret scolaire :**
 - de l'année en cours
 - et des années précédentes
 - ainsi que tout document que vous jugerez utile



Rapporter les originaux lors de l'entretien

- 20 € de frais de dossier, en espèces ou en chèque à l'ordre de : « Association Notre-Dame »**

Dans tous les cas, cette somme reste acquise à l'Association Notre-Dame.

Dossier téléchargé	Dossier retiré	Date de dépôt	Rendez-vous	Accepté	Confirmé	



INSTITUTION NOTRE DAME

CONTRAT DE SCOLARISATION

Madame, Monsieur _____

École – Collège – Lycée

Responsable légal de _____

Inscrire son enfant dans un établissement scolaire privé résulte d'une liberté des parents de choisir un style d'éducation. Cette liberté est inscrite à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'Institution Notre Dame est sous tutelle de la Congrégation Notre Dame. Elle a pour ambition pédagogique de « Faire grandir ». Cela se traduit par :

- ✓ Former le « citoyen » capable d'adaptation, de créativité et de solidarité,
- ✓ Permettre à chaque jeune de découvrir sa vocation propre et de donner au monde un visage d'humanité.

Conformément à ce projet, l'Institution Notre Dame s'engage à donner à l'élève l'enseignement et l'éducation pour lesquels ses parents sollicitent son inscription.

En contrepartie, les parents ou responsables légaux s'engagent à respecter :

- **Le caractère propre de l'établissement** défini dans le « projet éducatif » et à participer à sa mise en œuvre. Si certains parents inscrivent leur enfant dans notre établissement pour des raisons de commodité (demi-pension, proximité...), ils devront également souscrire à sa dimension chrétienne. L'heure de culture religieuse est obligatoire : aucune dispense ne sera accordée.
- Le bon déroulement de la vie quotidienne de l'établissement qui repose sur l'application du règlement intérieur. L'élève et la famille signent ce règlement qui sera à respecter tout au long de l'année.

L'inscription est aussi un engagement financier de la famille vis-à-vis de l'établissement. Depuis la loi Debré de 1959, l'État et les collectivités participent aux frais de fonctionnement de l'établissement, mais la mise en conformité sécurité, les grosses réparations, l'acquisition du matériel scolaire, restent une charge pour l'établissement qui, de ce fait, demande aux familles une participation et une contribution proportionnelle à leurs revenus. Cette contribution permet de bénéficier d'une déduction d'impôt comme indiqué sur la grille tarifaire.

L'admission est un engagement à respecter l'Institution Notre Dame, la communauté éducative et toutes les actions éducatives menées.

Le contrat passé entre les familles et l'établissement repose sur une confiance réciproque. Il est valable pendant toute la scolarité de l'enfant à Notre Dame. La non-exécution, par l'une ou l'autre partie, des obligations nées du présent contrat de scolarisation emportera sa résiliation.

Chef d'Etablissement Ecole : Olivier ROTHAN
Chef d'Etablissement Collège/Lycée : Franck NICOLAS

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Père / Responsable légal 1

Mère / Responsable légal 2

Date :

Date :



Madame, Monsieur,

Vous découvrez le dossier d'inscription à l'Ecole Notre Dame et nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre établissement.

Ce dossier constitue un premier lien entre nous, peut-être vous permet-il de mieux connaître l'Institution Notre Dame.

Le projet éducatif qui accompagne le présent dossier vous dit l'esprit dans lequel nous souhaitons accompagner et éduquer les enfants qui nous sont confiés. Votre adhésion à ce projet éducatif ainsi qu'aux divers projets pédagogiques mis en œuvre dans les classes nous paraît être la base d'un partenariat serein et confiant entre l'école et les familles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement ou précisions complémentaires.

Olivier ROTHAN, Chef d'Etablissement de l'école

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS ?

Nom et prénom de l'enfant : _____

Pourquoi choisissez-vous une école catholique ?

Comment avez-vous connu l'école Notre-Dame ? _____

Pour quelles raisons souhaitez-vous y inscrire votre enfant à l'Ecole Notre Dame ?

Avez-vous déposé une demande d'inscription dans un autre établissement ?

Oui

Non

Si oui, lequel ? _____



Aidez-nous à mieux connaître votre enfant

↪ Y a-t-il eu des évènements qui ont été importants pour lui ?

.....
.....

↪ Que diriez-vous de sa personnalité ? de son caractère ?

.....
.....
.....

↪ A-t-il des loisirs ? (si oui, lesquels ?)

.....

↪ Si votre enfant a déjà été scolarisé, y a-t-il des points d'attention à relever ?

.....
.....

↪ Quels sont les points d'attention concernant sa santé ?

.....
.....

Date :

SIGNATURE



" Je suis venu pour qu'ils aient la Vie, et qu'ils l'aient en
abondance"

Evangile de Saint Jean 10,10

A la lumière de cette Parole,

Nous souhaitons transmettre le savoir par un enseignement solide et moderne, animés par l'envie de faire grandir chaque jeune.

Persuadés qu'il y a en chaque élève des richesses et des capacités à valoriser, nous voulons contribuer à l'éducation de sa personne. Nous nous efforçons notamment de développer le respect, l'attention à l'autre et au monde, le sens de l'effort, l'autonomie et le discernement.

Nous voulons être ouverts à tous, croyants de toutes religions et non croyants, de toutes origines sociales et culturelles.

La culture religieuse s'adresse à tous nos élèves. " Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie" a dit Jésus-Christ ; aussi, nous proposons un cheminement à ceux qui désirent le connaître davantage, le suivre et approfondir leur foi.

Nous considérons les parents comme des partenaires dans notre mission éducative.

Nous formons une communauté qui cherche à travailler en équipe et à vivre les valeurs évangéliques qui donnent sens à la vie.

Nous tous, membres
de la communauté
éducative de
Notre-Dame,
réaffirmons notre
engagement
à promouvoir,
à partager avec nos
élèves et à faire vivre
ce projet éducatif
pour

GRANDIR
ENSEMBLE

L'Institution Notre-Dame
est un établissement
catholique d'enseignement
associé à l'état par contrat.

Il est l'un des seize
établissements français de la
Congrégation
Notre-Dame.

A la suite des fondateurs

Pierre
Fourier

1565-1640



et



Alix
Le Clerc

1576-1622,

la communauté éducative
de Notre-Dame, dans le
respect de la liberté de
conscience de chacun,
continue à transmettre le
message d'Alix Le Clerc :
"Fais le grandir"



Les 16 établissements français de la
Congrégation Notre-Dame sont regroupés
dans la Fondation Pierre Fourier - Alix Le
Clerc



Notre-Dame est l'un des 32 établissements
privés catholiques d'Alsace



Notre-Dame héberge l'école maîtrisienne de
la Cathédrale de Strasbourg

Institution Notre-Dame - 6 rue des Bonnes Gens - 67082 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 23 87 87 - Fax : 03 88 23 87 88
Mail : notredame07@free.fr - Site : www.notredame07.com

PROJET EDUCATIF



Ecole-Collège-Lycée
STRASBOURG

Pour tout renseignement complémentaire et pour les demandes d'inscription :

*Institution Notre Dame
6 rue des Bonnes Gens
67000 Strasbourg*

*téléphone : 03 88 23 87 87
courriel : ecole.maitrisienne@gmail.com*

*<http://www.notredame67.com>
<http://www.cathedrale-strasbourg.fr>*

➤ *Chanter dans un chœur de haut niveau et devenir acteur de la liturgie à la Cathédrale*

➤ *Recevoir une formation musicale approfondie, en un seul lieu, sur le temps scolaire*

➤ *Partager une expérience unique au cours de sa scolarité à Notre Dame*



***Cursus spécialisé en chant choral
pour les choristes de la Maîtrise de la Cathédrale,
avec aménagement des horaires scolaires***

La Maîtrise et l'Ecole maîtrisienne de la Cathédrale, c'est quoi ?

La Maîtrise de la Cathédrale de Strasbourg est un chœur d'enfants qui participe à l'animation liturgique des offices, ainsi qu'à la vie musicale de la Cathédrale.

Tous les choristes sont scolarisés à l'Institution Notre Dame, école ou collège, dans le cadre de l'Ecole maîtrisienne, pour recevoir sur le lieu et dans les horaires d'une scolarité normale, une formation musicale et liturgique approfondie.

Le cursus maîtrisien permet aux jeunes :

- de profiter d'une solide formation musicale, vocale et culturelle
- de chanter dans un chœur de haut niveau et de devenir acteur de la liturgie à la Cathédrale
- de développer leur épanouissement personnel en partageant une expérience unique pendant leur scolarité à Notre Dame.

Quelles sont les activités de la Maîtrise ?

- Animation régulière d'offices à la Cathédrale (chaque mardi à 17h, ainsi que quelques dimanches dans l'année)
- Concerts, stages, enregistrements de CD, tournée d'été

Quel est son répertoire ?

- Musique sacrée de toutes les époques
- Répertoire pour chœurs d'enfants

Comment intégrer la Maîtrise ?

Une initiation au chant choral est proposée à tous les élèves de CP et de CE1 de l'école Notre Dame (Pépière)

L'entrée à l'Ecole maîtrisienne peut se faire dès le CP (3 années de Prémaîtrise). Elle ne nécessite pas de formation musicale préalable.

Il est également possible d'intégrer la Prémaîtrise (du CP au CE2) ou la Maîtrise (du CM1 à la 3^e) en cours de cursus, dans la mesure des places disponibles, pour des élèves ayant déjà des aptitudes et une expérience musicale.

Dans tous les cas, l'admission sera validée par une audition et un entretien, permettant d'apprécier les aptitudes vocales de l'élève ainsi que les motivations de l'enfant et de sa famille.



Qui peut intégrer la Maîtrise ?

- Tous les élèves ayant des dispositions pour le chant choral et manifestant un intérêt pour les activités de la Maîtrise.
- Tous les élèves sans distinction d'origine sociale et de croyance religieuse.

Comment est organisée la semaine ?

L'enseignement maîtrisien est de 2h par semaine en CP, CE1 et CE2 (Prémaîtrise), et de 5 à 6h par semaine du CM1 à la 3^{ème} (Maîtrise) : répétitions de chœur et cours spécifiques de formation musicale, d'initiation au clavier et de technique vocale.

A l'école comme au collège, les élèves maîtrisiens bénéficient d'un aménagement horaire de leur emploi du temps scolaire, en accord avec l'équipe éducative et l'Inspection Académique, de façon à y intégrer le cursus musical.

L'ensemble des enseignements scolaires et maîtrisiens a lieu à l'Institution Notre Dame.

La direction du chœur et les enseignements spécifiques sont assurés par le chef de chœur de la Maîtrise, et par des enseignants spécialisés en chant ou en clavier.



Combien coûte une année à la Maîtrise ?

Pour l'ensemble des enseignements spécifiques à l'Ecole maîtrisienne (répétitions de chœur, technique vocale, initiation au clavier et formation musicale), il sera demandé, sur 9 mois, 15 € par mois pour les élèves du CM1 à la 3^{ème}, et 10 € par mois pour les élèves du CP au CE2.

Pour certains séjours, une participation financière aux frais d'hébergement est demandée aux familles.